

M. Gillis, appuyé par M. Bryce, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 6, Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Exécution), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lapointe, pour M. Claxton,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour reviser et codifier en une seule mesure les diverses lois concernant le ministère de la Défense nationale et les forces armées du Canada, pourvoyant, entre autres, au paiement de la solde et des allocations des officiers et des hommes des forces, des traitements et des frais des membres de la Commission de recherches pour la défense, des honoraires et des allocations des membres du Conseil d'appel des cours martiales, à l'indemnisation pour les pertes ou les dommages causés par l'exercice des pouvoirs exceptionnels, aux avances pour faire face aux dépenses et aux frais occasionnés par l'appel des forces pour prêter main-forte au pouvoir civil, à l'acquisition et à l'aliénation des biens et, d'une manière générale, aux frais d'application de la loi et à ceux qui en résultent, et à toutes les autres questions intéressant directement la défense.

M. Lapointe, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. St-Laurent propose,—Que M. Louis-René Beaudoin, député du district électoral de Vaudreuil-Soulanges, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre, nonobstant les dispositions de l'article 56 du Règlement.

Et ladite motion, mise aux voix, agréée.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

| | | | |
|--------------|---------------|------------------|-------------------|
| Abbott, | Bradette, | Cloutier, | Douglas, |
| Anderson, | Bradley, | Côté (Matapédia- | Dubé, |
| Applewhaite, | Breithaupt, | Matane), | Dumas, |
| Ashbourne, | Brisson, | Côté (Verdun- | Elderkin, |
| Bater, | Brown (Essex- | LaSalle), | Eyre, |
| Beaudoin, | Ouest), | Cournoyer, | Fauteux, |
| Benidickson, | Bruneau, | Croll, | Ferrie, |
| Bennett, | Byrne, | Cruickshank, | Fontaine, |
| Blanchette, | Cannon, | Dechêne, | Fournier (Hull), |
| Boisvert, | Carroll, | Demers, | Fournier (Maison- |
| Boivin, | Carter, | Denis, | neuve-Rosemont), |
| Bonnier, | Cavers, | Dewar, | Gagnon, |
| Boucher, | Chevrier, | Dickey, | Gardiner, |
| Bourget, | Cleaver, | Dion, | Garland, |